



**ÉTATS-UNIS – INCITATIONS FISCALES CONDITIONNELLES POUR
LES AÉRONEFS CIVILS GROS PORTEURS**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La communication ci-après, datée du 31 août 2017 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres.

Je me réfère à ma lettre du 3 mars 2017, qui exposait les raisons pour lesquelles l'Organe d'appel ne serait pas en mesure de distribuer son rapport concernant la présente procédure dans le délai prévu à l'article 4.9 de l'Accord SMC. Le rapport de l'Organe d'appel concernant le présent appel sera distribué le lundi 4 septembre 2017.
